



CEFEDEM DE NORMANDIE

Enseignement supérieur
musique et danse

VAE – DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Programme de la VAE
Session 2024-2026

certification visée Diplôme d'État de professeur de musique, défini par le Décret n° 2016-932 du 6 juillet 2016 et par l'Arrêté du 3 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de professeur de musique et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme.

Diplôme de niveau 6, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP39412).

organisme certificateur

Cefedem de Normandie

public visé

Tout candidat ayant reçu une notification de recevabilité à la procédure de VAE au Diplôme d'État de professeur de musique

objectifs

Obtenir le diplôme d'État de professeur de musique par la VAE

modalités

- candidat détenteur de la notification de recevabilité suite au dépôt du livret de recevabilité
- dépôt par le candidat de son dossier de validation des acquis (livret 2) avant le 1^{er} octobre 2025
- étude du dossier de validation des acquis (livret 2) par le jury
- convocation du candidat devant un jury

durée

Entretien d'une heure avec le jury entre le 6 janvier et le 12 février 2026

composition du jury

- le directeur du centre certificateur ou son représentant
- un professeur titulaire du Diplôme d'État de professeur de musique ou du Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de musique dans la discipline sollicitée par le candidat, ou un professeur appartenant au cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique ou au cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique dans la discipline sollicitée par le candidat, en fonction dans un conservatoire classé par l'État
- un maire ou un président d'un établissement public de coopération intercommunale, ou un élu d'une collectivité territoriale dans le ressort de laquelle se situe un conservatoire classé par l'État, ou son représentant, qu'il désigne
- une personnalité qualifiée.

Au moins un des membres du jury est un spécialiste de la discipline, le cas échéant du domaine et de l'option sollicités par le candidat.

formalisation

- dans le cadre d'une validation totale : délivrance du diplôme au candidat
- dans le cadre d'une validation partielle : délivrance d'une attestation précisant les blocs de compétences validés.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 19 septembre 2024

Établissement d'enseignement supérieur accrédité par le ministère de la Culture

Cefedem de Normandie – INSPÉ de Rouen – 2 rue du Tronquet – F76130 MONT-SAINT-AIGNAN - Tél : +33 2 35 14 70 90

Association loi 1901 – Siret : 405 296 153 00076 - NAF : 8542 Z

Organisme de formation enregistré sous le n°23 76 02413 76. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Soutenu par

